



EUROPEAN MEDICINES AGENCY
SCIENCE MEDICINES HEALTH

EMA/70239/2022
EMA/H/C/004780

Stimufend (*pegfilgrastim*)

Aperçu de Stimufend et pourquoi il est autorisé dans l'Union européenne (UE)

Qu'est-ce que Stimufend et dans quel cas est-il utilisé?

Stimufend est un médicament utilisé chez les patients atteints d'un cancer afin de soulager la neutropénie (faibles taux de neutrophiles, un type de globules blancs), qui constitue un effet indésirable fréquent du traitement du cancer et peut rendre les patients vulnérables aux infections.

Il est administré spécifiquement pour réduire la durée des neutropénies et prévenir les neutropénies fébriles (neutropénies accompagnées de fièvre).

Stimufend n'est pas destiné à être utilisé chez les patients atteints de leucémie myéloïde chronique (cancer du sang) ou de syndromes myélodysplasiques (maladies dans lesquelles un nombre élevé de cellules sanguines anormales sont produites, et qui peuvent évoluer vers une leucémie).

Stimufend est un médicament «biosimilaire». Cela signifie que Stimufend est fortement similaire à un autre médicament biologique (le «médicament de référence») déjà autorisé dans l'UE. Le médicament de référence pour Stimufend est Neulasta. Pour de plus amples informations sur les médicaments biosimilaires, voir [ici](#).

Stimufend contient la substance active pegfilgrastim.

Comment Stimufend est-il utilisé?

Stimufend n'est délivré que sur ordonnance et le traitement doit être instauré et supervisé par un médecin expérimenté dans le traitement du cancer ou des troubles sanguins.

Il est disponible sous la forme d'une seringue préremplie contenant une solution injectable sous la peau. Stimufend est administré en une dose unique de 6 mg injectée sous la peau, au moins 24 heures après la fin de chaque cycle de chimiothérapie (traitement au moyen de médicaments anticancéreux). Les patients peuvent s'administrer eux-mêmes une injection, à condition d'avoir reçu les instructions appropriées.

Pour plus d'informations sur les conditions d'utilisation de Stimufend, voir la notice ou contacter votre médecin ou pharmacien.

Official address Domenico Scarlattilaan 6 • 1083 HS Amsterdam • The Netherlands

Address for visits and deliveries Refer to www.ema.europa.eu/how-to-find-us

Send us a question Go to www.ema.europa.eu/contact **Telephone** +31 (0)88 781 6000

An agency of the European Union



Comment Stimufend agit-il?

La substance active de Stimufend, le pegfilgrastim, est une forme de filgrastim, très similaire à une protéine humaine appelée facteur de croissance de la lignée granulocytaire (G-CSF). Le filgrastim agit en incitant la moelle osseuse à produire davantage de globules blancs, ce qui augmente leur nombre et permet ainsi de traiter la neutropénie.

Le filgrastim contenu dans Stimufend, comme dans le médicament de référence, a été «pégylé» (lié à un agent chimique appelé le polyéthylène glycol), ce qui permet de ralentir le rythme auquel le filgrastim est éliminé de l'organisme et ainsi d'administrer le médicament moins fréquemment.

Quels sont les bénéfices de Stimufend démontrés au cours des études?

Des études de laboratoire comparant Stimufend avec Neulasta ont démontré que la substance active de Stimufend est hautement similaire à celle de Neulasta en termes de structure, de pureté et d'activité biologique. Des études ont également démontré que l'administration de Stimufend produit des taux de substance active dans l'organisme similaires à ceux produits par l'administration de Neulasta.

Stimufend étant un médicament biosimilaire, il n'est pas nécessaire de répéter pour Stimufend toutes les études sur l'efficacité et la sécurité du pegfilgrastim menées sur Neulasta.

Quels sont les risques associés à l'utilisation de Stimufend?

La sécurité de Stimufend a été évaluée et, sur la base de toutes les études réalisées, les effets indésirables du médicament sont considérés comme comparables à ceux du médicament de référence, Neulasta.

L'effet indésirable le plus couramment observé sous Stimufend (qui peut toucher plus d'une personne sur 10) est le suivant: douleurs osseuses. Les douleurs musculaires sont également fréquentes. Pour une description complète des effets indésirables et des restrictions associés à Stimufend, voir la notice.

Pourquoi Stimufend est-il autorisé dans l'UE?

L'Agence européenne des médicaments a considéré que, conformément aux exigences de l'UE pour les médicaments biosimilaires, Stimufend est hautement similaire à Neulasta en termes de structure, de pureté et d'activité biologique et est distribué dans l'organisme de la même façon.

Toutes ces données ont été considérées comme suffisantes pour conclure que Stimufend se comportera de la même façon que Neulasta en termes d'efficacité et de sécurité dans ses utilisations autorisées. Par conséquent, l'Agence a estimé que, comme pour Neulasta, les bénéfices de Stimufend sont supérieurs aux risques identifiés et que l'utilisation de ce médicament au sein de l'UE peut être autorisée.

Quelles sont les mesures prises pour assurer l'utilisation sûre et efficace de Stimufend?

Les recommandations et les précautions à observer par les professionnels de santé et les patients pour assurer l'utilisation sûre et efficace de Stimufend ont été incluses dans le résumé des caractéristiques du produit et dans la notice.

Comme pour tous les médicaments, les données sur l'utilisation de Stimufend sont surveillées en permanence. Les effets indésirables rapportés avec Stimufend sont soigneusement évalués et toutes les mesures nécessaires sont prises pour protéger les patients.

Autres informations relatives à Stimufend:

Des informations sur Stimufend sont disponibles sur le site web de l'Agence, sous:
ema.europa.eu/medicines/human/EPAR/stimufend.